

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 6 avril 2010

Président : Éric THOMAS

Présents : Tous les membres sauf excusés.

Excusés : M. DONGUY, Mme CHANEL, M. GIAUFFRET (procuration à M. TAVEL), Mmes DUCOLOMB et DAMERMANT

Secrétaire de séance : Marie-France PARIOT

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 6 avril 2010 à 20 h 30 pour traiter l'ordre du jour suivant :

I – Taxes communales

Il a été décidé à l'unanimité que les taux communaux 2009 ne seront pas augmentés pour 2010. Ils restent donc à :

- Taxe d'habitation 13,25 %
- Taxe foncière (bâti) 12,93 %
- Taxe foncière (non bâti) 45,79 %

II – Budget commune : affectation complémentaire 2009

Le Conseil Municipal décide de modifier sa délibération du 10 mars 2010 concernant l'affectation de résultat suite au vote du Compte Administratif 2009, en ce sens que l'excédent de fonctionnement de 394 877,66 euros sera affecté en totalité à l'article 1068 de la section d'investissement.

III – Budgets primitifs 2010

1°) CCAS

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 4 620 euros.
Il est voté à l'unanimité.

2°) Local commercial du bourg

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 7 218 euros et celui de la section d'investissement à 10 214 euros. Cette année, le versement du budget principal n'est pas nécessaire pour équilibrer ce budget.

Il est voté à l'unanimité.

3°) Local La Chapelle

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 7 345 euros et celui de la section d'investissement à 5 974 euros.

Il est voté à l'unanimité.

4°) Budget Principal

Les recettes de fonctionnement estimées à 1 007 482 euros permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement y compris 20 668 euros de dépenses imprévues.

693 631 euros sont inscrits en dépenses d'investissement dont 140 000 euros de l'emprunt à court terme contracté auprès de la Banque Populaire qui sera ainsi soldé.

Les recettes équivalentes sont assurées par l'excédent de fonctionnement 2009, le FCTVA, la TLE, le virement de la section de fonctionnement.

Le budget principal est voté à l'unanimité.

IV – Distribution Info Mairie

M. le Maire présente à l'assemblée, une nouvelle proposition tarifaire du groupe La Poste pour distribuer l'Info Mairie mensuelle. Une demande sera formulée auprès d'une société privée afin d'effectuer une comparaison. L'idée de faire distribuer ce mensuel par un agent communal a également été soulevée.

V – Divers

- Mme PARIOT, déléguée auprès du Syndicat Intercommunal d'aménagement des Eaux de la Reyssouze, fait le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 3 mars 2010.
- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande formulée par la EARL Les Serres d'Attignat pour une vente horticole le dimanche matin devant la boulangerie. Seule la vente de fleurs coupées sera autorisée.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Mercredi 12 mai 2010 à 20 h 30**

Fait à Certines, le 19 avril 2010
Le Maire,
Éric THOMAS